❺ Ferronneries serrureries quincailleries

Les garde-corps et les ouvrages divers

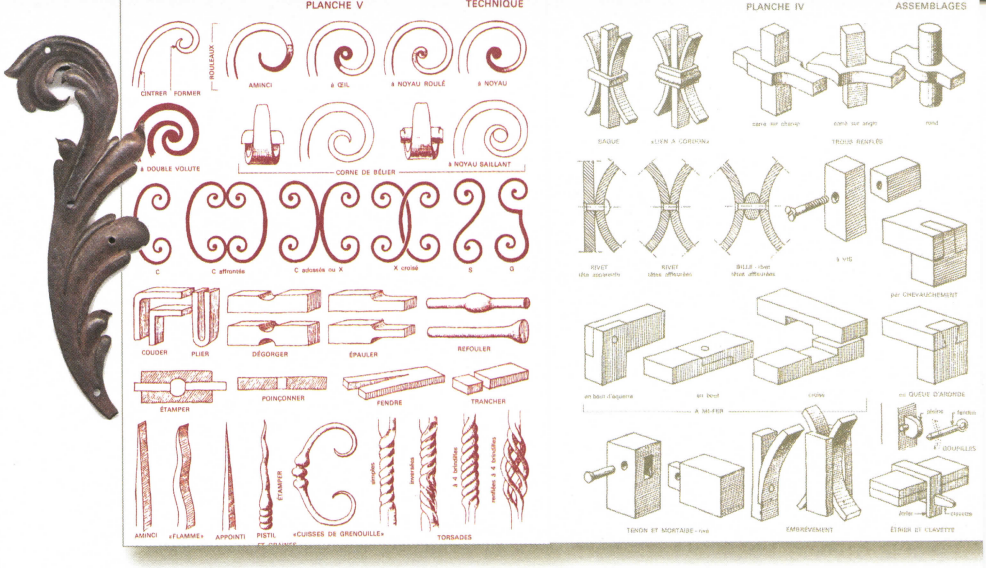

Les garde-corps et les grilles de défense

Les ouvrages anciens de serrurerie doivent obligatoirement être conservés et restaurés pour être maintenus en place : grilles de portes et d'impostes, grilles de défense, soupiraux et fenêtres, grilles de passage.
Ils doivent être soigneusement décapés, restaurés et protégés contre la corrosion, puis remis en peinture.
La couche de finition doit présenter un aspect mat ou satiné, d'un ton soutenu ou sombre.

Dans le cas contraire, des modèles de remplacement rappelant les modèles anciens, peuvent être proposés. On choisira toujours un modèle simple à barreaudage droit.

Il est recommandé, lorsqu'une façade comporte encore quelques garde-corps anciens intéressants, qu'ils soient regroupés au niveau du premier étage ou des étages nobles, les manques seront complétés par des copies. Une simplification harmonieuse du dessin peut être recherchée pour habiller les façades d'immeubles sur lesquels ne subsistent plus de garde-corps anciens ou pour compléter les baies des étages supérieurs.

Les barreaudages de protection des fenêtres en RdC doivent être d'un dessin sobre, à barreaux droits, scellés en tableaux, et peints d'un ton soutenu. Ils pourront être réalisés en fer carré massif et comporter des barreaux verticaux positionnés en diagonale et en vue de face sur l'arête, avec traverses à trous renflés. Les modèles proposés devront obligatoirement être en harmonie avec l'architecture des façades.

Les soupiraux recevront derrière les barreaudages une tôle perforée en acier pour éviter le dépôt de détritus dans les caves et maintenir la circulation de l'air.

Sont interdits :

- *les dessins fantaisistes ou étrangers à la région, dans le cas de création ou de modification d'un ouvrage de serrurerie.*

Les quincailleries, et les ouvrages divers

Les pièces de quincailleries anciennes, telles que pentures, entrées de serrures, marteaux de portes, judas, espagnolettes de volets et de fenêtres, arrêts de volets, crochets et anneaux, doivent être conservées et restaurées.

Pentures

Les pentures neuves doivent être de type contre-coudé à gonds de scellement.

Les espagnolettes

Les espagnolettes doivent être du type à tige ronde et pannetons fixés par des lacets. Elles portent des poignées plates à bouton, pleines, à feuilles ou à volutes, suivant le modèle de volets qu'elles doivent condamner.

Les arrêts

Les arrêts anciens existants doivent être conservés et restaurés ; ils doivent servir de modèle pour les arrêts manquants à compléter.

Pour les volets menuisés à planches croisées et cloutées, les arrêts seront du type tourniquet ou « S » avec scellements en fer plat ou en fer carré ; des tourniquets du commerce, en fer plat, peuvent être admis à condition de rappeler les modèles anciens, et d'être peints.

Sont interdits :

- *les modèles du commerce, prétendus rustique, ou de style, caricaturant des modèles anciens ;*
- *les finitions nickelées, brillantes ou similaires.*